Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260122-220120261-DE

DEPARTEMENT DU FINISTERE	EXTRAIT DU REGISTRE
ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN	DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE TREGOUREZ	DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°220120261

DATE DE CONVOCATION : ..... 16 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 22 janvier à 20h00 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Lénaïk Jourdren.

DATE D'AFFICHAGE : ..... 16 janvier 2026

Nombre de Conseillers en exercice 15

Nombre de présents 11

Nombre de votants. 13

Etaient présents les membres du Conseil Municipal à l'exception de :

Bruno Quiniou qui a donné procuration à Philippe Ansquer,

Marion Pasdeloup qui a donné procuration à Lénaïk Jourdren

Benjamin Le Bouëc, absent excusé,

Christophe Philip, absent excusé,

Secrétaire élue : Armelle Evenat

OBJET : Convention bibliothèque : renouvellement de la convention (1er semestre 2026)

En date du 18 décembre 2025, les membres du Conseil avait ajourné la prolongation de la convention avec la micro-entreprise Autruche Flex pour assurer le fonctionnement de la bibliothèque avec l'appui de deux bénévoles. En effet, il était opportun de pouvoir la rencontrer au préalable au vu de sa demande, soit de financer les fournitures, soit de passer de 40 à 50 € l'heure d'intervention.

Une rencontre avec l'Autruche Flex a eu lieu le 26 décembre 2025.

Après un an de fonctionnement, il convient à nouveau de se positionner sur le renouvellement de cette convention, à savoir,

- Un quota de 6h par mois dont seules 4h seront rémunérées
- Une rémunération de 50 € TTC par heure soit un total de 200 € TTC par mois
- La durée de la convention pour une période de 6 mois (soit du 1er janvier au 30 juin 2026)
- La fréquentation de la bibliothèque
- Achat et le choix des livres
- La signature de la convention par les deux parties

La convention sera jointe à la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le
ID : 029-212902910-20260122-220120261-DE

Lénaïk Jourdren présente certains éléments de bilans pour cette seconde période et notamment le type d'activité par séance, le nombre de participants, les entrées à la bibliothèque, et le nombre de participant pour les lectures.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- Se réjouit de la dynamique créée autour de la bibliothèque,

-Approuve la présence de la structure « Autruche Flex » pour assurer la permanence de la bibliothèque aux créneaux évoqués ci-dessous,
-Renouvelle la convention qui reprend tous les points cités ci-dessus,
-Inscrira les crédits nécessaires à la rémunération de cette prestation,
-Donne mandat au Maire pour toute signature à intervenir

Le secrétariat

Armelle Evenat

Le Maire

Lénaïk Jourdren

MAIRIE DE TRÉGOURÉZ (Finistère)

Transmis au représentant de l'Etat le : .....
- Publié le : .....
- Affiché le : .....
- Mis en ligne le : .....